

Rapport sur l'exercice des droits de vote et engagements

Année 2025

Mars 2026

Conformément aux dispositions de la recommandation 2005-19 de l'AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion, HSBC Asset Management (France) porte à votre connaissance le rapport sur l'exercice des droits de vote pour l'année 2025.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

Instruction et analyse des résolutions

HSBC Asset Management (France) utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de Institutional Shareholder Services (ISS), un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management (France) a mis en place un comité de gouvernance d'entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Il a défini en début d'année 2024 les orientations et les critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et les principes globaux de vote du groupe HSBC Asset Management. ISS implémente dans ses systèmes les règles ainsi définies par HSBC Asset Management et analyse les résolutions des émetteurs au regard de notre politique de vote afin que nous exercions nos droits de vote. Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs ou qui nécessitent une analyse spécifique sont examinées au cas par cas par un groupe dédié à l'exercice des droits de votes (« Voting Advisory Group »).

Périmètre d'exercice des droits de vote

HSBC Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de votes globaux, définis par le métier de la gestion d'actifs. Ceux-ci s'appliquent à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- ◆ des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- ◆ des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- ◆ des valeurs européennes (hors Royaume-Uni) pour lesquelles une politique de vote spécifique est utilisée.

2. Modifications de notre politique européenne de vote en 2025

Le comité de gouvernance d'entreprise d'HSBC Asset Management (France) s'est tenu le 5 février 2025. Lors de ce comité, nous avons revu nos règles sur plusieurs points de notre politique européenne de vote (hors Royaume-Uni) pour 2025. Les principales modifications ont porté sur des règles spécifiques en matière d'ESG et d'organisation des votes. Plus précisément :

Composition du conseil d'administration

- ◆ Harmonisation des seuils pour la taille des entreprises, utilisés pour déterminer les règles sur la composition des conseils, avec ceux appliqués dans d'autres régions. Cela vise une meilleure cohérence globale.
- ◆ Révision des modèles concernant les rémunérations excessives : remplacement des références absolues par des références relatives tenant compte de la taille, complexité et région des entreprises.

Critères ESG

- ◆ Introduction de votes différenciés pour certains fonds. Ces règles s'appliquent désormais uniquement aux fonds ayant une communication centrale sur la prise en compte de critères ESG, avec des listes d'émetteurs spécifiques à surveiller.
- ◆ Adoption d'un schéma de décision intitulé "Voting Decision Framework", permettant une étude systématique par l'équipe Stewardship (équipe engagement actionnarial) des résolutions proposées par les actionnaires.

3. Résumé de la saison

3.1. Rémunérations et nominations des dirigeants

- ◆ En Europe continentale, la question de la rémunération des dirigeants est restée centrale en 2025 : certaines entreprises globales ont souhaité davantage aligner leur politique de rémunération sur celles des pairs américains, ce qui a alimenté la dissidence, notamment dans les pays nordiques et au Benelux.
- ◆ En France, les rémunérations restent le principal point de tension, avec un niveau moyen d'approbation d'environ 93 % mais avec des critiques récurrentes sur le niveau des montants, la justification des hausses et la faible prise en compte des remarques passées.
- ◆ Les nominations et renouvellements d'administrateurs sont davantage surveillés, en particulier sur les cumuls de mandats et l'assiduité ; plusieurs candidats n'ont obtenu qu'une courte majorité (environ 50–60 % de soutien) pour ces raisons.
- ◆ Dans le SBF 120, seulement cinq résolutions ont été rejetées (dont quatre autorisations d'émission d'actions), mais 105 résolutions ont été approuvées avec moins de 80 % de soutien, seuil à partir duquel le vote est considéré comme contestataire.

3.2. Say-on-Climate »

- ◆ En Europe, la dynamique des résolutions « Say-on-Climate » (SoC) se stabilise à un niveau modéré, en retrait par rapport au pic de 2022 : 14 SoC ont été soumises au vote en 2025, dont quatre premières, avec une forte concentration en France qui reste le marché le plus actif (huit SoC, dont la moitié dans l'immobilier).
- ◆ Les taux d'approbation sont globalement élevés (souvent >80 %), mais plusieurs émetteurs enregistrent une dissidence significative au sein du flottant, avec des niveaux de soutien minoritaire parfois proches de 50–60 %.
- ◆ En France, seules quatre sociétés ont soumis formellement leur plan de transition au vote en 2025, contre cinq SoC en 2024 et huit en 2023, confirmant une baisse du recours au vote consultatif au profit de présentations ou discussions sans vote. Depuis 2021, 24 émetteurs français ont déjà proposé au moins un vote « Say-on-Climate » à l'initiative du management.

3.3. Résolutions actionnariales

- ◆ Sur les résolutions actionnariales ESG, 2025 marque un recul net au niveau mondial : 437 résolutions environnementales et sociales ont été déposées aux États Unis à mi juin contre 590 un an plus tôt, avec un soutien moyen ramené à 11%. En Europe continentale, le dépôt de résolutions reste limité et concentré sur les pays nordiques : 13 résolutions portant sur les questions environnementales et sociales ont été déposées en 2025 auprès de cinq sociétés, toutes nordiques. Les thèmes portaient principalement sur la cohérence des stratégies climatiques, le financement des énergies fossiles et la diligence raisonnable en matière de droits humains.
- ◆ En France et plus largement en Europe continentale hors pays nordiques, très peu de résolutions ont été déposées ; la pression s'exerce surtout via le dialogue, les votes sur les rapports de durabilité et les résolutions de gestion (rémunération, nominations, autorisations financières).

3.4. Format des assemblées générales (AG)

- ◆ Les formats d'AG deviennent également un sujet de gouvernance : environ 36 % des sociétés allemandes ont tenu des AG 100 % virtuelles (65 % des membres de l'indice de référence), avec des résolutions autorisant ce format parfois adoptées avec des niveaux de soutien très faibles, tandis qu'en Italie près de deux tiers des sociétés ont opté pour des AG « à huis clos » via mandataire désigné, ce qui a conduit la Commission européenne à ouvrir une procédure d'infraction pour atteinte aux droits des actionnaires.

4. Participations aux assemblées

4.1. Fonds article 6¹ du règlement SFDR

4.1.1. Opérations de vote

La société HSBC Asset Management (France) a voté lors de 673 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2025 sur un périmètre global de 758 assemblées.

Nous n'avons pas été en mesure de voter dans nombre d'AG d'entreprises en Allemagne, Suède et en Suisse où les conditions d'exercices du droit de vote nécessitent le blocage et/ou l'enregistrement des titres.

¹ Règlement « SFDR » : une classification des fonds

Ce règlement vise à renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG que les professionnels de la gestion d'actifs prennent en compte, ou non, pour concevoir les placements qu'ils vous proposent. Ce sont des règles relatives à la publication d'informations sur la durabilité d'un placement. Le règlement définit notamment 3 types de produits :

- les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ;
- les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ;
- les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG. Ce sont tous les autres placements qui ne sont ni « Article 8 » ni « Article 9 ».

Source : AMF - <https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/finance-durable/faire-un-placement-durable/finance-durable-bien-comprendre-la-taxonomie-et-le-reglement-sfdr-pour-exprimer-vos-preferences>

Pays	Nb AG 2025	AG votées	Pourcentage
Australie	7	7	100%
Autriche	4	4	100%
Belgique	14	12	86%
Bermudes	1	1	100%
Canada	29	29	100%
Iles Caïmans	2	2	100%
Danemark	10	10	100%
Finlande	12	12	100%
France	104	104	100%
Allemagne	46	38	83%
Hong Kong	2	2	100%
Irlande	62	16	26%
Israël	2	2	100%
Italie	43	43	100%
Japon	35	34	97%
Jersey	3	3	100%
Luxembourg	43	39	91%
Pays-Bas	38	38	100%
Nouvelle-Zélande	1	1	100%
Novrège	5	5	100%
Portugal	2	2	100%
Singapour	1	1	100%
Espagne	16	16	100%
Suède	14	1	7%
Suisse	22	11	50%
Etats-Unis	190	190	100%
Royaume-Uni	50	50	100%
Total	758	673	89%

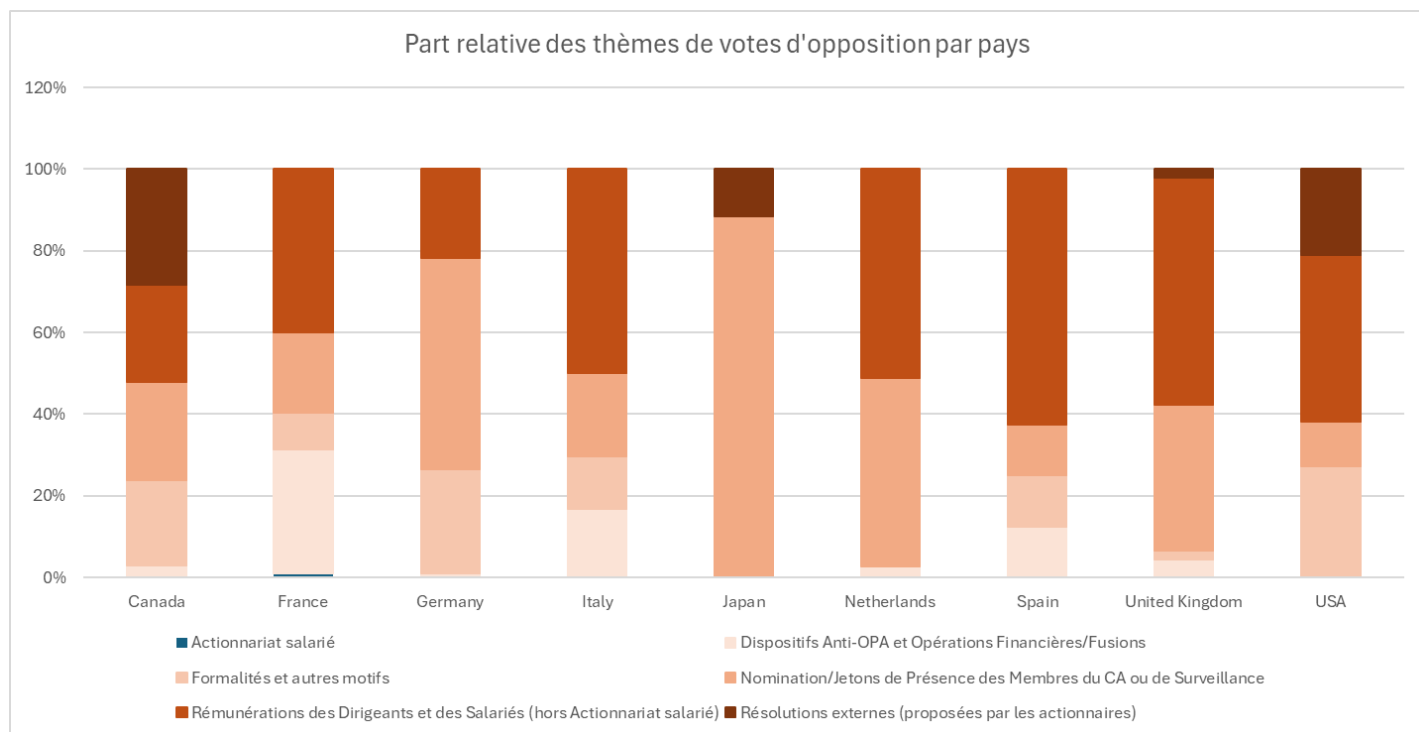
En corrigeant le nombre d'assemblées générales des pays où les conditions d'exercices du droit de votes ne nous permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales votées passe à 93%. Nous n'avons pas voté lors de 86 assemblées générales, en général en raison de blocage des titres (69 AG soit 80%) ou de rejet de nos votes pour des problèmes administratifs et opérationnels (17 AG soit 20%).

4.1.2. Votes contre le management

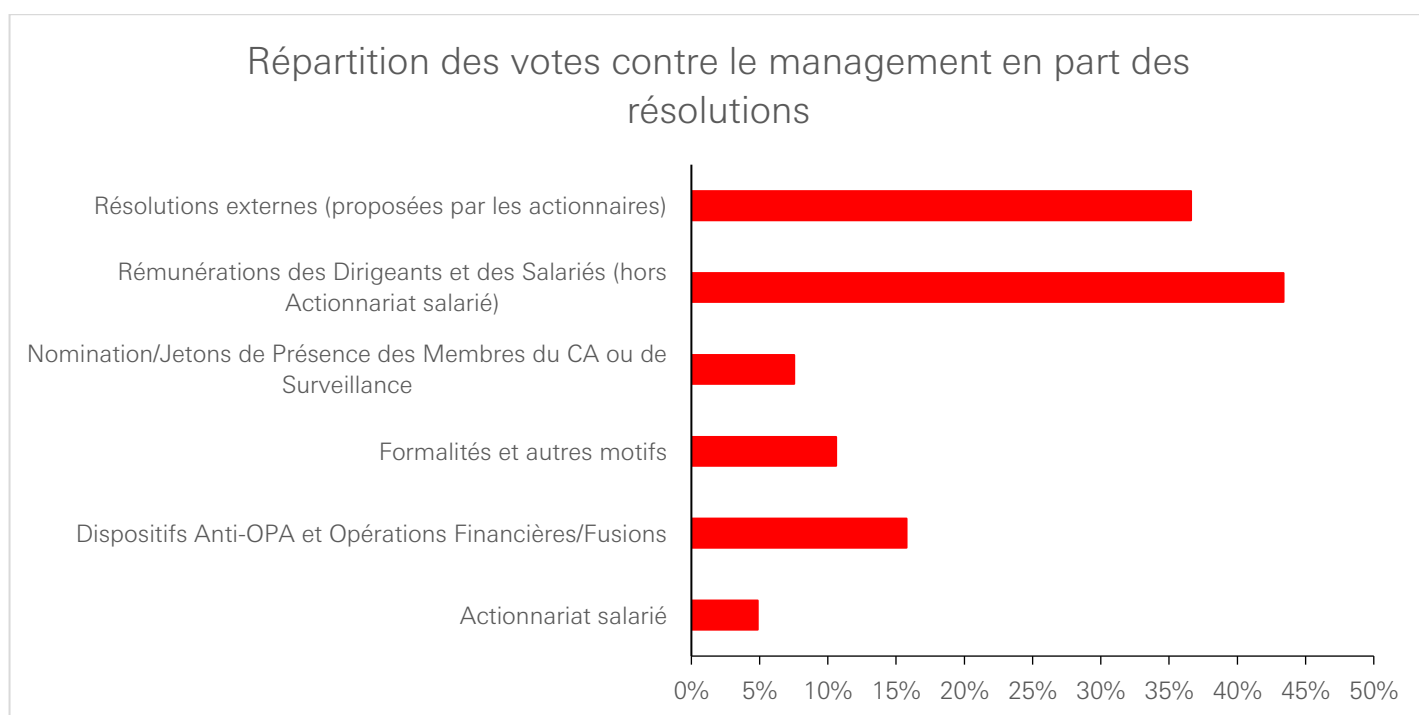
En 2025, HSBC Asset Management (France) a analysé 10 570 résolutions et voté contrairement aux recommandations du management sur 1 549 résolutions (15% des cas).

Pays	% votes contre le management	Part relative par pays
Australie	18%	1%
Autriche	9%	0%
Belgique	23%	2%
Bermudes	8%	0%
Canada	17%	4%
Iles Caïmans	12%	0%
Danemark	14%	1%
Finlande	8%	1%
France	22%	32%
Allemagne	12%	7%
Hong Kong	14%	0%
Irlande	8%	1%
Israël	33%	0%
Italie	17%	3%
Japon	6%	2%
Jersey	3%	0%
Luxembourg	4%	1%
Pays-Bas	8%	3%
Nouvelle-Zélande	0%	0%
Norvège	14%	1%
Portugal	0%	0%
Singapour	0%	0%
Espagne	4%	1%
Suède	10%	0%
Suisse	11%	3%
Royaume-Uni	4%	3%
Etats-Unis	20%	33%
Total général	15%	100%

La France et les Etats-Unis représentent 65% de nos votes d’opposition aux managements. La part relative des thèmes des résolutions sur lesquelles nous nous sommes opposés diffèrent selon les pays, comme présentée dans le graphique ci-dessous.



Les votes d'oppositions aux recommandations des managements sont représentés dans le graphique ci-dessous par typologie de résolutions.



Répartition des votes dissidents par thèmes

La rémunération des dirigeants et/ ou des administrateurs (niveau et éléments de la rémunération, critères retenus pour la part variable, attribution d'actions gratuites, stock-options, indemnités de départ...)

En 2025, le taux de votes dissidents sur les résolutions portant sur la rémunération des dirigeants a été de 43% des votes de la catégorie contre 53% l'an passé. Par principaux pays, nous avons rejeté en France 33% des résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants, 92% aux Etats-Unis, 29% en Allemagne, 32% au Royaume-Uni, 32% en Italie, 16% en Espagne et 37% aux Pays-Bas ...

Cette baisse s'explique par un ajustement de notre politique sur les rémunérations excessives que nous avons mise en place ces dernières années. Notre politique, en effet, prévoit un vote d'opposition si les rémunérations des dirigeants excèdent des critères relatifs selon un modèle propre qui prend en compte la taille de l'entreprise en termes de capitalisation boursière et du nombre de salariés.

Pour les autres résolutions, il s'agissait également de résolutions portant sur des propositions de rémunérations aux dirigeants/administrateurs pour lesquelles nous ne disposions pas d'informations sur les montants des rémunérations ou qui proposaient des rémunérations, soit sans cohérence avec les standards en cours dans le pays ou le secteur d'activité, soit sans critère de performance cohérent et quantifiable ou lorsque les conditions d'attribution des plans à long terme ne répondaient pas aux standards des marchés. Nous avons aussi voté contre les résolutions qui impliquaient trop de dilution du capital.

Nous considérons que la rémunération doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de la performance relative du titre. Nous avons voté contre dès lors que ces conditions n'étaient pas remplies.

Résolutions externes

Il s'agit de résolutions (non agréées par le conseil d'administration) déposées par un groupe d'actionnaires. Nous avons voté contre les recommandations du management sur 37% des résolutions. Parmi ces résolutions externes que nous avons soutenues, 23% portaient sur des sujets environnementaux, tels que le climat, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution, 37% des résolutions externes portaient sur des thématiques sociales comme la diversité, l'égalité et l'inclusion, les droits de l'homme, la sécurité et la santé au travail, les donations, l'utilisation de l'intelligence artificielle ... et 40% sur des sujets de gouvernance tels que la nomination d'administrateurs, les statuts de l'émetteur ou les règles de vote ...

Dispositif anti-OPA et opérations financières / fusions

Nous avons rejeté 16% des résolutions ayant notamment pour objet une augmentation de capital pouvant conduire à être utilisée en période d'offre publique d'achat (OPA), ou dont le taux de dilution sans droit préférentiel de souscription (DPS) et sans délai de priorité excède 10% du capital de l'entreprise. Ces opérations pourraient entraîner un risque de dilution excessif du capital et donc auraient un impact négatif pour les actionnaires.

Actionnariat salarié

Nous avons rejeté 5% des résolutions portant sur l'actionnariat salarié, toutes en France. Cela concerne principalement des augmentations de capital dédiées aux salariés. Les principales raisons de rejet en 2025 sont liées au risque de dilution.

La nomination d'administrateurs

Il s'agit de résolutions portant sur la nomination d'administrateurs non libre d'intérêt alors que le conseil d'administration est déjà considéré comme insuffisamment indépendant ou pour lesquels l'actionnaire ne dispose pas de biographie suffisamment détaillée ou encore lorsque les différents comités du conseil ne comportent pas assez d'administrateurs libre d'intérêt ou lorsque le conseil d'administration ou de surveillance ne répond pas aux critères de diversité notamment de féminisation. Nous avons rejeté 8% des résolutions, ce taux passe à 28% en France

Analyse du résultat des votes « contre le management »

Sur les 1 415 résolutions approuvées par le management et pour lesquelles nous avons voté contrairement à leurs recommandations, 1 352 ont été approuvées (96%), 18 rejetées (1%), dix retirées, et 34 pour lesquelles nous n'avons pas le résultat (2%) et une en attente.

Le tableau suivant présente les catégories de résolutions pour lesquelles nos décisions de vote ont contribué au rejet des résolutions présentées par le management.

Catégorie des résolutions	Nb de résolutions rejetées
Actionnariat salarié	2
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	5
Formalités et autres motifs	2
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	2
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	7
Total général	18

Sur les 134 résolutions présentées par des actionnaires et que nous avons soutenues (vote « pour »), 125 ont été rejetées (93%), huit approuvées (6%) et une retirée (1%). Sur les huit résolutions que nous avons soutenues contre l'avis du management et qui ont été approuvées, quatre portaient sur le droit des actionnaires, deux sur la composition du conseil d'administration, une sur la publication de dons aux politiques et la dernière sur une question de procédure relative à l'AG.

4.1.3. Cas dans lesquels la société de gestion a appliqué un vote différent par rapport aux recommandations personnalisées

En 2025, par rapport aux recommandations personnalisées, c'est-à-dire à celles issues de l'analyse par notre prestataire en votes au regard de notre politique, nous avons modifié notre vote sur 40 résolutions, soit 0,4% du nombre total de résolutions analysées, contre 0,3% en 2023. Ces votes ont été modifiés à la suite d'une analyse détaillée impliquant notamment nos équipes spécialisées dans l'engagement et la recherche ESG ainsi que les équipes de gestion et celles des risques (« Voting advisory group »).

Emetteur	Date AG	N de resolution	Description	Commentaire
Schneider Electric SE	07/05/2025	7	Vote consultatif sur la ratification de la rémunération des dirigeants nommés	Nous estimons que les préoccupations soulevées par notre conseiller en vote étaient raisonnables et que l'indemnité de départ était appropriée.
		5	Rémunération liée	
BASF SE	02/05/2025	8	Vote consultatif sur la ratification de la rémunération des dirigeants nommés	Nous estimons que l'ajustement salarial reflète une réaffectation entre la rémunération fixe et les cotisations de retraite, ce qui n'entraîne aucune augmentation globale.
Assicurazioni Generali SpA	23/04/2025	2b.3 2b.1	Élection des membres du conseil de surveillance (ensemble)	Nous pensons que le plan Slate 1, proposé par M, contribuerait à une meilleure gouvernance d'entreprise et à une plus grande stabilité pour la direction et la stratégie de l'entreprise.
Chubu Electric Power Co., Inc.	26/06/2025	12	Lié au conseil d'administration spécifique à l'entreprise	Nous pensons que cette proposition encouragerait une plus grande transparence sur les risques financiers liés à la décarbonation et au développement durable et améliorerait les informations publiées par l'entreprise.
Vodafone Group Plc	29/07/2025	8	Élire le directeur	Bien que l'on ait estimé que le directeur exerçait une influence excessive, la plupart de ses autres engagements se situent au sein du même groupe et nous pensions qu'il était bien placé pour siéger au conseil d'administration de Vodafone.
Shell Plc	20/05/2025	22	Emission de GHG	Nous avons soutenu la proposition pour les fonds ESG et durables, car l'information proposée est significative et conforme à nos attentes en matière de stewardship.
Next Plc	15/05/2025	26	Spécifique à l'entreprise -- Divers	Nous pensons que des informations supplémentaires sur la gestion du capital humain et les risques liés au salaire vital renforcerait la transparence et apporteraient une valeur ajoutée aux actionnaires.
Phoenix Group Holdings Plc	13/05/2025	25	Adopter de nouveaux statuts / une nouvelle charte	L'entreprise nous a expliqué que la disposition prévoyant une assemblée générale annuelle exclusivement virtuelle est destinée à des circonstances exceptionnelles et non à une utilisation régulière.
Anglo American Plc	30/04/2025	4	Élire le directeur	Nous estimons que ce candidat administrateur apporte une expérience précieuse au conseil
Rio Tinto Plc	03/04/2025	24	Spécifique à l'entreprise -- Divers	Nous estimons que l'entreprise a fourni des évaluations et des informations suffisantes à ce sujet et nous ne voyons pas de valeur ajoutée à soutenir une nouvelle revue indépendante.
Microsoft Corporation	05/12/2025	7	Proposition divers – Social	Nous estimons que l'entreprise a fourni des informations pertinentes en matière de confidentialité et d'intelligence artificielle, et que le rapport proposé est peu susceptible d'apporter un bénéfice supplémentaire aux actionnaires.
		6	Proposition divers – Social	L'entreprise a décrit son approche de gestion des risques liés à l'intelligence artificielle générative dans ses informations déjà publiées. Nous estimons que cette proposition ne serait pas dans le meilleur intérêt des actionnaires.
		5	Proposition divers – Social	L'entreprise a mis en place et divulgué des mesures pertinentes. Un reporting supplémentaire sur ce sujet ne serait pas dans le meilleur intérêt des actionnaires.
The Procter & Gamble Company	14/10/2025	5	Recyclage	Nous estimons que les informations et efforts actuels sont adéquats et que cette proposition n'apportera donc qu'une valeur additionnelle limitée aux actionnaires.
Walmart Inc.	05/06/2025	5	Proposition divers – Social	Nous estimons que cette proposition ne serait pas dans le meilleur intérêt des actionnaires. Les politiques et le niveau de transparence actuels de l'entreprise sont suffisants.
Netflix, Inc.	05/06/2025	6	Rapport sur l'égalité des chances en matière d'emploi (EEO)	Nous estimons que les informations actuellement publiées par l'entreprise répondent de manière adéquate aux préoccupations soulevées dans la proposition. La proposition ne serait pas dans le meilleur intérêt des actionnaires.
General Motors Company	03/06/2025	5	Emission de GHG	Nous avons voté contre la proposition visant à accroître le reporting, car les informations actuellement publiées sont jugées suffisantes. Cette proposition n'apporterait qu'une valeur additionnelle limitée aux actionnaires.
Meta Platforms, Inc.	28/05/2025	13	Proposition divers – Social	Nous avons voté contre, car nous ne pensons pas que la proposition soit dans l'intérêt des actionnaires.
Amazon.com, Inc.	21/05/2025	11	Proposition divers – Social	Nous estimons que cette proposition ne serait pas dans le meilleur intérêt des actionnaires. La supervision, les informations et le niveau de transparence actuellement fournis par l'entreprise sur l'utilisation non éthique de données externes sont suffisants..
		10	Sécurité des installations	Les pratiques et informations actuelles de l'entreprise concernant les conditions dans les entrepôts sont jugées adéquates. Nous poursuivons notre dialogue avec l'entreprise sur ce sujet
		9	Recyclage	Nous avons voté contre la proposition visant à accroître le reporting sur la réduction des emballages plastiques, car les efforts et les informations actuels sont suffisants. Nous poursuivons notre dialogue avec l'entreprise sur ce sujet.
		8	Évaluation des risques en matière de droits humains	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
		7	Emission de GHG	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
		6	Emission de GHG	Nous estimons que le reporting actuel répond aux attentes des actionnaires. Des informations supplémentaires n'apporteraient qu'une valeur additionnelle limitée aux actionnaires.
McDonald's Corporation	20/05/2025	5	Emission de GHG	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
Teradyne, Inc.	09/05/2025	5	Divulgaration des contributions politiques	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
Stryker Corporation	08/05/2025	7	Divulgaration des contributions politiques	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
IDEX Corporation	08/05/2025	4	Questions droit du travail – Discrimination et divers	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
Intel Corporation	06/05/2025	5	Évaluation des risques en matière de droits humains	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
RTX Corporation	01/05/2025	4	Communication sur le lobbying politique	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
The Coca-Cola Company	30/04/2025	4	Toxicité et sécurité des produits	Nous estimons que la supervision, l'évaluation et les informations actuellement fournies par l'entreprise sur les édulcorants non sucrés sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires.
Johnson & Johnson	24/04/2025	5	Évaluation des risques en matière de droits humains	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
L3Harris Technologies, Inc.	18/04/2025	4	Communication sur le lobbying politique	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
The Walt Disney Company	20/03/2025	4	Rapport sur le changement climatique	Nous estimons que l'entreprise dispose de mesures adéquates en place. La proposition n'apporterait qu'une valeur additionnelle limitée aux actionnaires.
QUALCOMM Incorporated	18/03/2025	5	Rapport sur le changement climatique	Nous estimons que l'entreprise dispose de mesures adéquates en place. La proposition n'apporterait qu'une valeur additionnelle limitée aux actionnaires.
Apple Inc.	25/02/2025	5	Proposition divers – Social	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
	25/02/2025	4	Proposition divers – Social	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise sur l'acquisition éthique de données pour l'IA sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires.
Visa Inc.	28/01/2025	5	Proposition divers – Social	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise sur l'acquisition éthique de données pour l'IA sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires.

4.2. Fonds articles 8 et 9² du règlement SFDR

4.2.1. Opérations de vote

La société HSBC Asset Management (France) a voté lors de 425 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2025 sur un périmètre global de 452 assemblées, soit un taux de 94%.

Nous n'avons pas été en mesure de voter dans nombre d'AG d'entreprises en Allemagne, Suède et en Suisse où les conditions d'exercices du droit de vote nécessitent le blocage et/ou l'enregistrement des titres.

Pays	Nb AG 2025	AG votées	Pourcentage
Australie	3	3	100%
Autriche	8	8	100%
Belgique	11	11	100%
Canada	5	5	100%
Danemark	2	2	100%
Finlande	9	9	100%
France	97	97	100%
Allemagne	46	36	78%
Inde	2	2	100%
Irlande	10	10	100%
Italie	32	32	100%
Japon	6	6	100%
Jersey	1	1	100%
Luxembourg	7	7	100%
Pays-Bas	49	48	98%
Norvège	5	5	100%
Portugal	3	3	100%
Espagne	22	22	100%
Suède	7	1	14%
Suisse	14	4	29%
Etats-Unis	70	70	100%
Royaume-Uni	43	43	100%
Total	452	425	94%

En corrigeant le nombre d'assemblées générales des pays où les conditions d'exercices du droit de votes ne nous permettaient pas de voter (blocage des titres), le taux des assemblées générales votées passe à 99,7%. Nous n'avons pas pu voter lors d'une AG aux Pays-Bas en raison d'un blocage de titre.

² Règlement « SFDR » : une classification des fonds

Ce règlement vise à renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG que les professionnels de la gestion d'actifs prennent en compte, ou non, pour concevoir les placements qu'ils vous proposent. Ce sont des règles relatives à la publication d'informations sur la durabilité d'un placement. Le règlement définit notamment 3 types de produits :

- les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ;
- les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ;
- les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG. Ce sont tous les autres placements qui ne sont ni « Article 8 » ni « Article 9 ».

Source : AMF - <https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/finance-durable/faire-un-placement-durable/finance-durable-bien-comprendre-la-taxonomie-et-le-reglement-sfdr-pour-exprimer-vos-preferences>

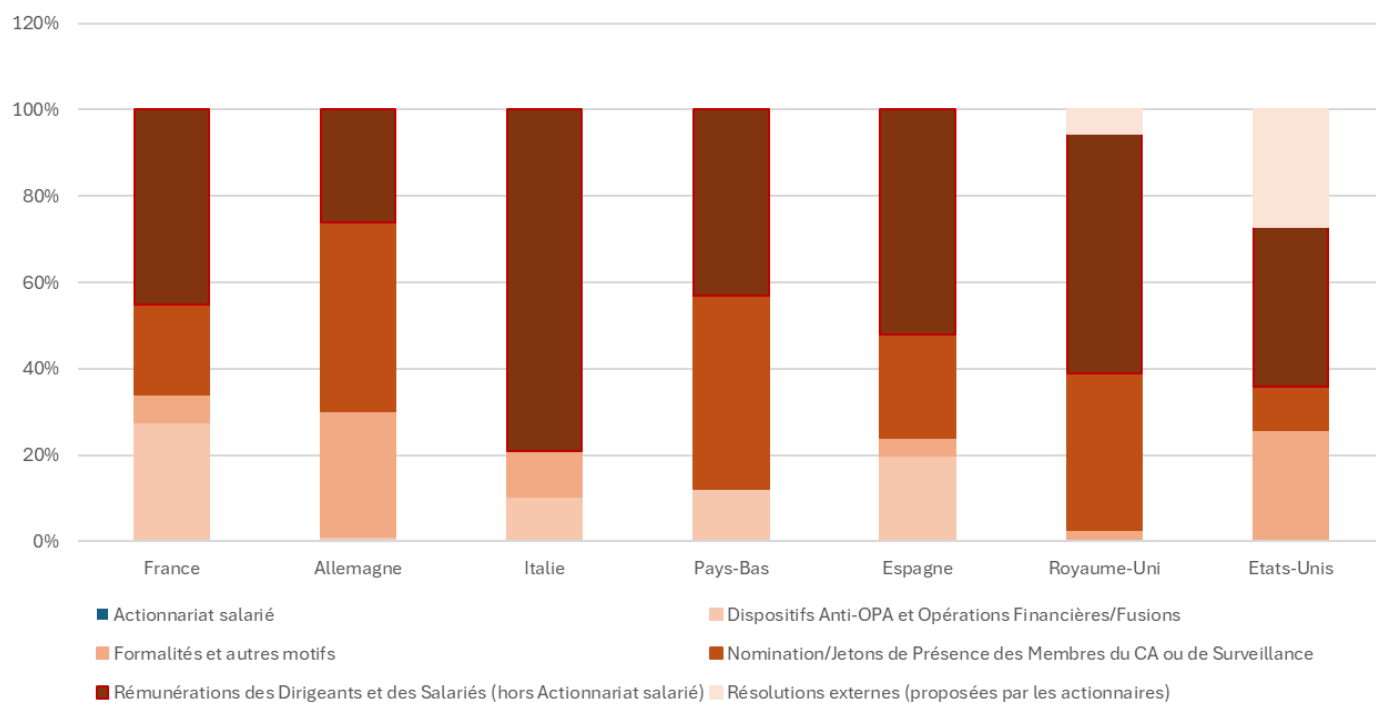
4.2.2. Vote contre le management

En 2025, HSBC Asset Management (France) a analysé 7 138 résolutions et voté contrairement aux recommandations du management sur 1 031 résolutions (14% des cas).

Pays	Part relative par pays	% votes "contre le management"
Australie	19%	0%
Autriche	23%	2%
Belgique	17%	2%
Canada	20%	2%
Danemark	14%	0%
Finlande	9%	1%
France	18%	40%
Allemagne	14%	9%
Inde	0%	0%
Irlande	5%	1%
Italie	16%	5%
Japon	3%	0%
Jersey	5%	0%
Luxembourg	16%	1%
Pays-Bas	11%	6%
Norvège	9%	1%
Portugal	0%	0%
Espagne	7%	2%
Suède	21%	1%
Suisse	19%	2%
Royaume-Uni	4%	3%
Etats-Unis	21%	20%
Total général	14%	100%

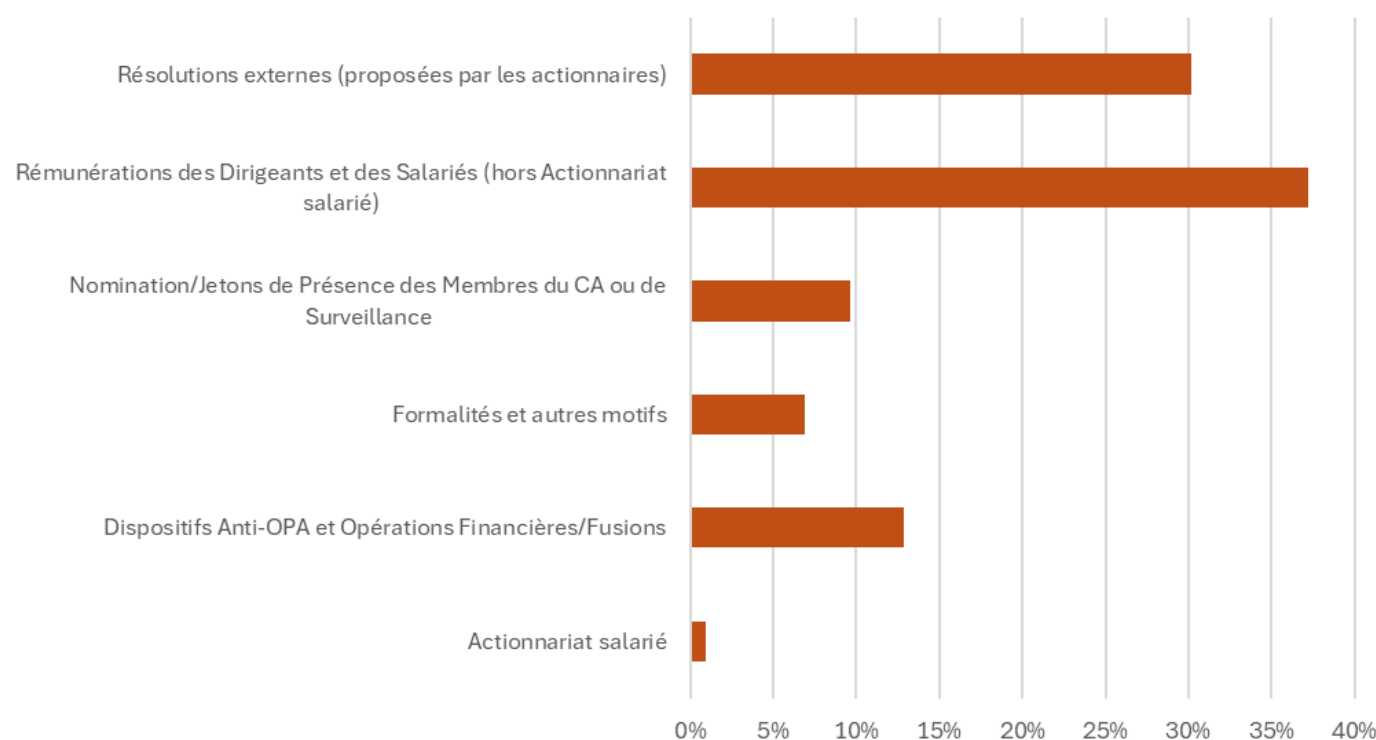
La France et les Etats-Unis représentent 60% de nos votes d'opposition aux managements, notamment en raison du poids de ces deux pays dans le nombre total d'assemblées générales et d'un taux relativement élevé de votes d'opposition (18% et 21% respectivement). Dans les autres pays dont le poids est significatif (Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne et Italie), les votes d'opposition aux managements sont moindres. La part relative des thèmes des résolutions sur lesquelles nous nous sommes opposés diffèrent selon les pays, comme présentée dans le graphique ci-dessous.

Part relative des motifs de votes d'opposition par pays



Les votes d'opposition aux recommandations des managements par typologie de résolutions sont représentés dans le graphique ci-dessous. Notre principal thème relatif de vote d'opposition concerne la rémunération des dirigeants, suivi par le soutien de résolutions déposées par des actionnaires :

Répartition des votes "contre le management" en part des résolutions



Répartition des votes dissidents par thèmes

La rémunération des dirigeants et/ ou des administrateurs (niveau et éléments de la rémunération, critères retenus pour la part variable, attribution d'actions gratuites, stock-options, indemnités de départ...)

En 2025, le taux de votes dissidents sur les résolutions portant sur la rémunération des dirigeants a été de 37% des votes de la catégorie. Par principaux pays, nous avons rejeté en France 29% des résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants, 94% aux Etats-Unis, 42% en Allemagne, 33% au Royaume-Uni, 40% en Italie, 29% en Espagne et 40% aux Pays-Bas ...

Ces taux de votes « contre le management » s'expliquent pour partie par notre politique sur les rémunérations excessives que nous avons mis en place ces dernières années. Elle prévoit, en effet, un vote d'opposition si les rémunérations des dirigeants excèdent des critères relatifs selon un modèle propre qui prend en compte notamment la taille de l'entreprise en termes de capitalisation boursière et du nombre de salariés.

Pour les autres résolutions, il s'agissait également de résolutions portant sur des propositions de rémunérations aux dirigeants/administrateurs pour lesquelles nous ne disposons pas d'informations sur les montants des rémunérations ou qui proposaient des rémunérations, soit sans cohérence avec les standards en cours dans le pays ou le secteur d'activité, soit sans critère de performance cohérent et quantifiable ou lorsque les conditions d'attribution des plans à long terme ne répondaient pas aux standards des marchés . Nous avons aussi voté contre les résolutions qui impliquaient trop de dilution du capital.

Nous considérons que la rémunération doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de la performance relative du titre. Nous avons voté contre dès lors que ces conditions n'étaient pas remplies.

Résolutions externes

Il s'agit de résolutions (non agréées par le conseil d'administration) déposées par un groupe d'actionnaires. Nous avons voté contre les recommandations du management sur 30% des résolutions. Parmi ces résolutions externes que nous avons soutenues, 21% portaient sur des sujets environnementaux, tels que le climat, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution, 44% des résolutions externes portaient sur des thématiques sociales comme la diversité, l'égalité et l'inclusion, les droits de l'homme, la sécurité et la santé au travail, les donations, l'utilisation de l'intelligence artificielle ... et 34% sur des sujets de gouvernance tels que la composition du conseil d'administration, le droit des actionnaires ...

Dispositif anti-OPA et opérations financières / fusions

Nous avons rejeté 13% des résolutions ayant notamment pour objet une augmentation de capital pouvant conduire à être utilisée en période d'offre publique d'achat (OPA), ou dont le taux de dilution sans droit préférentiel de souscription (DPS) et sans délai de priorité excède 10% du capital de l'entreprise. Ces opérations pourraient entraîner un risque de dilution excessif du capital et donc auraient un impact négatif pour les actionnaires.

La nomination d'administrateurs

Il s'agit de résolutions portant sur la nomination d'administrateurs non libre d'intérêt alors que le conseil d'administration est déjà considéré comme insuffisamment indépendant ou pour lesquels l'actionnaire ne dispose pas de biographie suffisamment détaillée ou encore lorsque les différents comités du conseil ne comportent pas assez d'administrateurs libre d'intérêt ou lorsque le conseil d'administration ou de surveillance ne répond pas aux critères de diversité notamment de féminisation. Nous avons rejeté 10% des résolutions, ce taux passe à 24% en France

Analyse du résultat des votes « contre le management »

Sur les 961 résolutions approuvées par le management et pour lesquelles nous avons voté contrairement à leurs recommandations, 935 ont été approuvées (97%), dix rejetées (1%), cinq retirées, et onze pour lesquelles nous n'avons pas le résultat.

Le tableau suivant présente les catégories de résolutions pour lesquelles nos décisions de vote ont contribué au rejet des résolutions présentées par le management.

Catégorie des résolutions	Nb de résolutions non adoptées
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	1
Formalités et autres motifs	2
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	1
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	6
Total général	10

Sur les 70 résolutions présentées par des actionnaires et que nous avons soutenues, 66 ont été rejetées (94%), deux approuvées (3%) et deux retirées (3%). Sur les deux résolutions que nous avons soutenues contre l'avis du management et qui ont été approuvées, l'une portait sur la composition du conseil d'administration et l'autre sur la publication de dons aux partis politiques.

4.2.3. Cas dans lesquels la société de gestion a appliqué un vote différent par rapport aux recommandations personnalisées

En 2025, par rapport aux recommandations personnalisées, c'est-à-dire à celles issues de l'analyse par notre prestataire en votes au regard de notre politique, nous avons modifié notre vote sur 24 résolutions, soit 0,3% du nombre total de résolutions analysées. Ces votes ont été modifiés à la suite d'une analyse détaillée impliquant notamment nos équipes spécialisées dans l'engagement et la recherche ESG ainsi que les équipes de gestion et celles des risques (« Voting advisory group »).

Emetteur	Date AG	N° de résolution	Description	Commentaire
Schneider Electric SE	07/05/2025	7	Vote consultatif sur la ratification de la rémunération des dirigeants nommés	Nous estimons que les préoccupations soulevées par notre conseiller en vote étaient raisonnables et que l'indemnité de départ était appropriée.
		5	Rémunération liée	
BASF SE	02/05/2025	8	Vote consultatif sur la ratification de la rémunération des dirigeants nommés	Nous estimons que l'ajustement salarial reflète une réaffectation entre la rémunération fixe et les cotisations de retraite, ce qui n'entraîne aucune augmentation globale.
Assicurazioni Generali SpA	23/04/2025	2b.3	Élection des membres du conseil de surveillance (ensemble)	Nous pensons que le plan Slate 1, proposé par M, contribuerait à une meilleure gouvernance d'entreprise et à une plus grande stabilité pour la direction et la stratégie de l'entreprise.
		2b.1		
Next Plc	15/05/2025	26	Spécifique à l'entreprise -- Divers	Nous pensons que des informations supplémentaires sur la gestion du capital humain et les risques liés au salaire vital renforceraient la transparence et apporteraient une valeur ajoutée aux actionnaires.
Anglo American Plc	30/04/2025	4	Élire le directeur	Nous estimons que ce candidat administrateur apporte une expérience précieuse au conseil
Rio Tinto Plc	03/04/2025	24	Spécifique à l'entreprise -- Divers	Nous estimons que l'entreprise a fourni des évaluations et des informations suffisantes à ce sujet et nous ne voyons pas de valeur ajoutée à soutenir une nouvelle revue indépendante.
Microsoft Corporation	05/12/2025	7	Proposition divers – Social	Nous estimons que l'entreprise a fourni des informations pertinentes en matière de confidentialité et d'intelligence artificielle, et que le rapport proposé est peu susceptible d'apporter un bénéfice supplémentaire aux actionnaires.
		6	Proposition divers – Social	L'entreprise a décrit son approche de gestion des risques liés à l'intelligence artificielle générative dans ses informations déjà publiées. Nous estimons que cette proposition ne serait pas dans le meilleur intérêt des actionnaires.
		5	Proposition divers – Social	L'entreprise a mis en place et divulgué des mesures pertinentes. Un reporting supplémentaire sur ce sujet ne serait pas dans le meilleur intérêt des actionnaires.
Meta Platforms, Inc.	28/05/2025	13	Proposition divers – Social	Nous avons voté contre, car nous ne pensons pas que la proposition soit dans l'intérêt des actionnaires.
Amazon.com, Inc.	21/05/2025	11	Proposition divers – Social	Nous estimons que cette proposition ne serait pas dans le meilleur intérêt des actionnaires. La supervision, les informations et le niveau de transparence actuellement fournis par l'entreprise sur l'utilisation non éthique de données externes sont suffisants. .
		10	Sécurité des installations	Les pratiques et informations actuelles de l'entreprise concernant les conditions dans les entrepôts sont jugées adéquates. Nous poursuivons notre dialogue avec l'entreprise sur ce sujet
		8	Évaluation des risques en matière de droits humains	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
		7	Emission de GHG	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
		6	Emission de GHG	Nous estimons que le reporting actuel répond aux attentes des actionnaires. Des informations supplémentaires n'apporteraient qu'une valeur additionnelle limitée aux actionnaires.
Intel Corporation	06/05/2025	5	Évaluation des risques en matière de droits humains	Nous estimons que la supervision et les informations actuellement fournies par l'entreprise à ce sujet sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires
The Coca-Cola Company	30/04/2025	4	Toxicité et sécurité des produits	Nous estimons que la supervision, l'évaluation et les informations actuellement fournies par l'entreprise sur les édulcorants non sucrés sont suffisantes. Nous ne pensons pas que cette proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires.
Westpac Banking Corporation	11/12/2025	5a	Modification statutaire	Nous pensons que les amendements proposés renforceraient les droits des actionnaires et amélioreraient les normes de gouvernance, en renforçant la transparence et la responsabilité.
Infosys Limited	04/11/2025	1	Approbation du rachat d'actions	Nous estimons que le rachat d'actions représente une utilisation efficace du capital et est susceptible de créer de la valeur pour les actionnaires.
PepsiCo, Inc.	07/05/2025	4	Publication d'une évaluation tierce de la sécurité des édulcorants non sucrés	Nous estimons qu'une telle évaluation n'est pas nécessaire pour le moment. Les politiques et les informations déjà publiées par l'entreprise sont jugées suffisantes pour répondre aux préoccupations soulevées.
BP Plc	17/04/2025	6	Réélire Dame Amanda Blanc au conseil	We are concerned that BP did not seek a shareholder vote on its major strategic shift which will likely have climate and energy transition implications.
Canadian Imperial Bank of Commerce	03/04/2025	11	SP 6 : Divulguer les plans de notation/de transition relatifs aux risques carbone propres à l'industrie	Les pratiques actuelles de l'entreprise en matière de rapports et de gestion des risques sont jugées adéquates.

5. Engagements

HSBC Asset Management est signataire des PRI depuis le 27 juin 2006 pour l'ensemble de ses entités de gestion pour compte de tiers à travers le monde. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles gérés de façon qualitative active et pas seulement dans les fonds d'investissement socialement responsable (ISR).

Nous pensons que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent influencer l'activité d'une entreprise et par conséquent la performance financière des actifs. De ce fait, nous pensons que la prise en compte de ces facteurs fait partie de notre responsabilité fiduciaire.

Nous mettons donc l'accent sur l'analyse de facteurs ESG qui ont un impact réel sur la performance financière des actifs.

Dialogue financier et extra financier

En 2025 les équipes de gestion de HSBC Asset Management et l'équipe spécialisée dans les engagements ont rencontré en présentiel ou à distance 390 émetteurs détenus au travers des portefeuilles et mandats gérés par HSBC Asset Management (France). Lors de 641 réunions ou lors d'échange par écrit, nous avons abordé les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi les enjeux extra-financiers.

Nos principes relatifs aux engagements sont édictés dans notre politique d'engagement, et sa mise en œuvre figure dans le plan d'engagement (ces deux documents ont été mis à jour pour 2026 et sont disponibles sur le site internet).

L'approche d'engagement repose sur trois niveaux :

- ◆ au niveau des émetteurs, via l'engagement avec les émetteurs et l'exercice des droits de vote ;
- ◆ au niveau fonds, pour soutenir les objectifs de durabilité de certains produits (ex. fonds labellisés) ;
- ◆ au niveau système, en agissant sur les risques de marché ou systémiques (climat, normes, politiques publiques) via des initiatives collectives et le dialogue avec les régulateurs.

Le processus d'engagement comporte sept étapes : sélection de thèmes d'engagement à fort impact financier potentiel, priorisation d'une liste de priorités d'émetteurs, conduite d'engagements (suivi courant, dialogues, engagements avec objectifs), suivi des progrès, votes en assemblée, intégration des résultats dans les décisions d'investissement (y compris restrictions ou désinvestissement) et escalade (dialogue avec dirigeants, votes contre, co-dépôts de résolutions, initiatives collectives). La gouvernance s'appuie sur un ESG Investment Committee, un Sustainability Forum et un Stewardship Committee, avec une équipe dédiée intégrée à la fonction d'investissement.

Typologie des engagements

Nous menons trois grands types d'engagements :

Engagements ciblés (« purposeful ») : interactions orientées vers les résultats, visant à obtenir des changements spécifiques de la part d'un émetteur. Ces engagements sont liés à des objectifs d'engagement, que nous suivons dans le temps.

Engagements d'information (« insightful ») : dialogue bilatéral avec les émetteurs visant à mieux comprendre leurs pratiques, stratégies ou défis liés aux sujets de durabilité, tout en expliquant nos points de vue et pourquoi nous considérons ces sujets comme importants pour l'atténuation des risques ou la création de valeur. Bien qu'ils ne comportent pas la définition d'objectifs spécifiques, ces échanges fournissent des informations détaillées qui peuvent alimenter nos activités d'investissement responsable, telles que notre processus de diligence raisonnable en matière de durabilité.

Suivi d'investissement (« investment monitoring ») : interactions régulières avec les entreprises, telles que les conférences téléphoniques sur les résultats. Ces événements portent généralement sur des sujets financiers et stratégiques et peuvent parfois couvrir des sujets de durabilité.

Type d'engagements	Nombre	Part
Engagements ciblés	221	34%
Engagements d'information	67	10%
Suivi d'investissement	353	55%

Nombre d'engagements collaboratifs	10
---	-----------

Ce nombre inclut uniquement les engagements ciblés et les engagements d'information

Thèmes d'engagements en 2025

Pour 2025, la partie centrale du plan était constituée de six thèmes d'engagement, avec des attentes précises vis à vis des émetteurs.

1. Gouvernance d'entreprise

HSBC AM considère une bonne gouvernance comme la base de la création de valeur : cadre de comptabilité transparent, décisions efficaces, bonne allocation du capital et supervision des risques, y compris ESG. L'engagement s'inspire des principes de l'ICGN et du G20/OCDE.

Les attentes portent sur

- ◆ L'efficacité du conseil : à savoir, leadership, indépendance, composition, compétences, diversité, planification de la succession et comités.
- ◆ La responsabilité : alignement stratégie/rémunération avec les intérêts des actionnaires minoritaires, limites aux structures concentrant le pouvoir, politiques de retour aux actionnaires, gestion de la continuité d'activité, lutte anticorruption, dispositifs d'alerte, audit efficace.
- ◆ Les normes de marché : contribution aux consultations et aux codes pour renforcer les standards de gouvernance.
- ◆ La transparence : soutien aux normes IFRS de reporting de durabilité.

2. Changement climatique

Le climat est vu comme un risque systémique majeur (risques physiques et de transition, coûts économiques élevés, forte incertitude réglementaire). HSBC AM applique une politique charbon (engagement renforcé au delà de 10 % de chiffre d'affaires charbon et attentes de reporting TCFD, avec possibilité de voter contre des administrateurs) et une politique énergie (évaluation de plans de transition des émetteurs responsables d'environ 70 % des émissions financées, sur la base d'un scénario net zéro de l'AIE).

Les principales attentes sont :

- ◆ La stratégie climat : ambition net zéro couvrant les activités matérielles, objectifs de réduction à court/moyen terme (scopes 1, 2 et 3 matériels), stratégies sectorielles de décarbonation, développement de revenus « verts », capex alignés.
- ◆ Le risque et reporting : scénarios climatiques publiés, alignés TCFD/IFRS S2, données d'émissions fiables et idéalement vérifiées.
- ◆ L'adaptation : analyse des risques physiques sur actifs, opérations et chaîne de valeur, plans pour renforcer la résilience et intégration dans la stratégie et les investissements.
- ◆ La transition juste : intégration des impacts sociaux (emploi, formation, communautés, fournisseurs) dans les plans climat, avec objectifs concrets.
- ◆ Une gouvernance climat : responsabilité claire de la direction, supervision du conseil et transparence sur le lobbying, avec alignement sur l'Accord de Paris.

3. Bioéconomie et capital naturel

HSBC AM souligne que plus de la moitié du PIB mondial dépend de la nature et des services écosystémiques, et que la perte de biodiversité crée des risques réglementaires, réputationnels et financiers importants, mais aussi des opportunités pour des modèles d'affaires qui restaurent les écosystèmes. Les enjeux incluent la déforestation, les pratiques agricoles, le bien-être animal, la surexploitation des ressources, la pollution et l'économie circulaire.

Les attentes clés sont

- ◆ La stratégie nature/bioéconomie : reconnaissance publique de l'importance de la nature, engagement à réduire les impacts négatifs et à restaurer les écosystèmes d'ici 2030, priorité donnée aux leviers les plus significatifs (zéro déforestation, non intervention en zones sensibles), objectifs clairs, datés et basés sur la science.
- ◆ Les risque et reporting : cartographie des impacts, dépendances, risques et opportunités, reporting annuel (ex. via CDP) et trajectoire vers le cadre TNFD.
- ◆ La gouvernance : supervision au niveau du conseil et du management, montée en compétence des équipes.
- ◆ Les engagements dans l'écosystème : travail avec la chaîne de valeur, communautés, peuples autochtones et pouvoirs publics pour faire évoluer normes et pratiques.

4. Droits humains

Les violations des droits humains (travail forcé, atteintes aux communautés, etc.) sont vues comme un risque majeur (juridique, réglementaire, opérationnel, réputationnel) pour les entreprises et leurs investisseurs, dans un contexte de renforcement des législations et de nouveaux cadres de reporting (TISFD, travaux IFRS sur le capital humain).

Les bonnes pratiques recherchées :

- ◆ Politique droits humains publique, idéalement alignée sur les Principes directeurs de l'ONU, le Pacte mondial et les Lignes directrices de l'OCDE.
- ◆ Supervision par le conseil et la direction des engagements et performances.
- ◆ Une due diligence robuste couvrant opérations, produits et chaîne de valeur, adaptée aux risques sectoriels et géographiques, pour prévenir les impacts négatifs.
- ◆ Des mécanismes de recours accessibles, protégés contre les représailles, avec enquêtes, plans correctifs et remèdes effectifs.
- ◆ Un suivi continu et la transparence : intégration des résultats dans les processus métier et reporting plus détaillé (indicateurs, objectifs, cas concrets).

5. Talents et opportunités

HSBC AM met l'accent sur le lien entre bonnes conditions de travail, satisfaction des employés, rétention, productivité et performance boursière, notamment en période de stress de marché, ainsi que sur l'apport de la diversité à la qualité des décisions.

Les attentes portent sur

- ◆ Les conditions de travail : santé et sécurité, programmes de formation et de progression, canaux de feedback et d'alerte éthique, reporting sur ces sujets.
- ◆ L'inclusion et appartenance : amélioration de la diversité à tous les niveaux, collecte/publication de données de diversité (dans le respect des lois), objectifs chiffrés, actions pour que chacun se sente respecté et inclus, mesure régulière des progrès.

- ◆ Une rémunération équitable : versement d'un salaire décent (« living wage »), flexibilité, avantages significatifs (ex. actionnariat salarié), transparence et réduction des écarts de rémunération, rémunération des dirigeants proportionnée.

6. Technologie et données de confiance

La numérisation et l'IA créent des opportunités mais aussi des risques (réglementaires, réputationnels, droits humains, cybersécurité, consommation d'énergie), dans un contexte de multiplication des réglementations et de forte hausse attendue de la demande électrique liée aux data centers, à l'IA et aux crypto actifs.

Les principales attentes sont :

- ◆ Les risques technologiques et de données : identification et reporting des risques ESG (biais algorithmiques, désinformation, etc.), transparence sur l'usage de l'IA, adoption de standards comme ISO/IEC 42001.
- ◆ La vie privée et droits numériques : sensibilisation des employés et utilisateurs, protection des données, due diligence renforcée pour les modèles risquant de porter atteinte aux droits humains, mise en place de comités indépendants dédiés aux droits numériques.
- ◆ La sécurité et protection : renforcement de la cybersécurité, y compris dans la chaîne d'approvisionnement, recours à des audits indépendants, adoption de normes comme ISO/IEC 27001.
- ◆ Les solutions technologiques durables : développement de produits et services contribuant à résoudre des enjeux environnementaux et sociaux.

Lors des réunions, plusieurs thèmes peuvent être abordés :

Activité d'engagement par thème ESG	Nombre d'événements pour chaque sujet	Dont engagements ciblés et d'information
Environnement	316	226
Social	261	137
Gouvernance	465	159

De même chaque thème peut être subdivisé en sujets, dont le détail figure dans le tableau suivant :

Activité d'engagement par sujet ESG	Nombre d'événements pour chaque sujet	Dont engagements ciblés et d'information
Environnement - Résistance antimicrobienne	1	1
Environnement - Changement climatique	274	200
Environnement - Ressource naturelle utilisation/impact (ie, eau, biodiversité)	131	108
Environnement - Pollution et déchets	87	54
Social - Conduite, culture et éthique (ie, fiscalité, anti-corruption, lobbying)	89	14
Social - Droits de l'homme et du travail (ie, droits de la chaîne d'approvisionnement)	60	24
Social - Gestion des ressources humaines (ie, inclusion, diversité, sécurité)	152	103
Social - Inégalités	38	17
Social - Santé publique	36	3
Gouvernance - Conseil d'administration - Diversité	21	21
Gouvernance - Conseil d'administration - Autres	139	42
Gouvernance - Rémunération	62	42
Gouvernance - Droits des actionnaires	27	5
Gouvernance - Stratégie, finances et reporting	412	113

NB : Chaque événement d'engagement peut donner lieu à plusieurs thèmes et sujets.

Etapes clés

Nos engagements ciblés (« purposeful engagements ») sont répartis suivant leur degré d'avancement, par étapes du processus d'engagement présentées dans le tableau ci-dessous. Ces étapes vont de la prise de conscience des

enjeux (M1 - Préoccupation soulevée) à l'accompagnement du changement (M3 - HSBC contribue au changement), jusqu'à l'obtention et la documentation des résultats (M5 - Modification terminée).

Pour 2025, les engagements ciblés se répartissaient ainsi, par étape clé :

Etapes clés	Nb d'engagements
M1 - Préoccupation soulevée	276
M2 - Préoccupation reconnue	99
M3 - HSBC contribue au changement	11
M4 - Plan crédible développé	25
M5 - Modification terminée	15

NB : Nous pouvons suivre plusieurs objectifs pour chaque entreprise.

Notre approche pour définir les objectifs d'engagement est adaptée au contexte et aux capacités spécifiques de chaque émetteur. Si nos engagements directs et ciblés produisent des résultats positifs, nombre d'entre eux sont également obtenus grâce à des initiatives de marché plus larges. Nous collaborons parfois avec d'autres investisseurs et organismes sectoriels, et participons à des consultations larges, conscients que l'action collective peut amplifier notre influence et favoriser des améliorations systémiques. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre plan d'engagement, disponible sur notre site web :

<https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/stewardship>

Exemples d'engagements réalisés en 2025

1. Gouvernance d'entreprise, bioéconomie & nature

Société multinationale, du secteur équipements de santé et services

CONTEXTE :

L'entreprise bénéficie d'une solide tradition d'innovation dans le domaine des dispositifs électroniques. Au cours de la dernière décennie, elle s'est recentrée sur les dispositifs médicaux de pointe, destinés aux hôpitaux et à un usage domestique, délaissant ainsi les produits électroniques grand public. Cependant, plusieurs problèmes de qualité ont affecté certains de ses dispositifs médicaux, entraînant des amendes considérables (plus d'un milliard d'euros), des interdictions de vente et une atteinte à sa réputation. Nous avons souhaité comprendre comment les changements culturels et managériaux sont mis en œuvre pour éviter de nouveaux rappels de produits d'envergure. De nouveaux problèmes de qualité pourraient compromettre la capacité de l'entreprise à opérer dans un secteur très réglementé. La rémunération des dirigeants semblait disproportionnée par rapport à leurs performances, soulevant des inquiétudes quant à un éventuel décalage avec les intérêts des actionnaires. Le profil environnemental de l'entreprise était également en deçà de celui de ses concurrents et nous pensons qu'elle peut consolider ses initiatives en matière de biodiversité.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

Fournir des informations sur les changements organisationnels visant à résoudre les problèmes de qualité des produits.

Réduire et restructurer la rémunération des cadres.

Rehausser les exigences en matière de biodiversité pour les entreprises de leur chaîne d'approvisionnement et finaliser les améliorations restantes des sites en matière de biodiversité.

INTERACTIONS :

En 2024, nous avons rencontré l'équipe des relations investisseurs et le responsable du reporting de développement durable afin de partager nos premières perspectives et de nous informer sur leurs défis et opportunités. Nous avons participé à des événements organisés par l'entreprise pour les investisseurs, notamment une journée innovation sur site et une journée dédiée aux critères ESG, où nous avons pu nous entretenir individuellement avec le directeur général et le futur directeur financier. Nous leur avons fait part de notre souhait de voir des améliorations sur des points clés et avons souhaité en savoir plus sur leurs projets concernant la culture d'entreprise et la gestion des talents. Nous avons également rencontré différents membres du personnel, notamment des directeurs d'usine, afin de partager nos attentes et de mieux comprendre les changements mis en œuvre au sein de l'entreprise.

En 2025, nous avons écrit à l'entreprise pour la féliciter de ses progrès en matière de sécurité des produits et de formation du personnel à la qualité des produits. Nous avons également pris acte de l'adoption d'indicateurs de biodiversité pour suivre les progrès accomplis et encouragé la transparence. L'entreprise a répondu en reconnaissant nos suggestions et en nous apportant son soutien.

ACTIVITÉS DE VOTE LIÉES AUX OBJECTIFS :

En 2024, nous n'avons pas approuvé le rapport sur les rémunérations en raison du montant excessif des salaires.

En 2025, nous avons voté pour le rapport sur les rémunérations, reconnaissant ainsi les changements positifs apportés.

RÉSULTATS :

Suite aux journées « ESG et innovation » organisées sur site, l'entreprise a pris en compte notre attente d'une meilleure gestion de la qualité des produits et d'une plus grande attention portée à la biodiversité. Bien que l'intégration de la biodiversité dans la chaîne d'approvisionnement nécessite davantage de temps, car de nombreux fournisseurs développent encore leurs compétences, nous avons apprécié l'approche constructive de l'entreprise, qui privilégie le rôle de « conseiller » et de « diagnostiqueur » plutôt que celui de « régulateur ». Elle a présenté sur site certaines initiatives récentes en matière de biodiversité et s'est montrée confiante quant à l'atteinte des objectifs de son projet.

L'entreprise a rationalisé ses systèmes de gestion de la qualité afin d'en réduire la complexité et a nommé un responsable dédié à la gestion de la qualité. Nous avons été encouragés par l'implication de l'ensemble du personnel sur ce sujet et avons recommandé une communication plus approfondie sur les progrès réalisés dans l'intégration de la gestion de la qualité au sein de chaque groupe d'activités. En 2025, nous avons salué les nouvelles informations communiquées lors d'une journée de formation dédiée au personnel sur la qualité et la sécurité des produits, ainsi que la révision des objectifs des tableaux de bord d'évaluation des employés. Par ailleurs, la rémunération totale des dirigeants a été considérablement réduite, avec une plus grande importance accordée aux actions liées à la performance et une part moindre en numéraire. Concernant la biodiversité, l'entreprise a mis en place un nouvel outil de suivi pour évaluer l'impact des améliorations apportées aux sites, et nous l'avons encouragée à publier prochainement cet indicateur afin d'accroître la transparence.

Nous continuerons à suivre et à encourager les progrès réalisés.

2. Talent & opportunités

Société multinationale, du secteur de la consommation durable et habillement

CONTEXTE :

L'entreprise emploie un grand nombre de vendeurs très mal rémunérés, ce qui soulève des inquiétudes quant à la capacité des employés à subvenir à leurs besoins essentiels face à la pression du coût de la vie. Ceci pourrait avoir un impact négatif sur leur santé et leur bien-être, et par conséquent sur leur motivation, leurs performances et la qualité du service client. Ces bas salaires pourraient également entraîner une faible fidélisation du personnel.

Cette situation est préoccupante car ces difficultés pourraient freiner la croissance des ventes à périmètre constant et, en fin de compte, affecter la rentabilité pour les actionnaires.

OBJECTIFS PRINCIPAUX DE L'INTERVENTION :

- ◆ Fournir davantage d'informations sur le bien-être des employés.
- ◆ Envisager d'obtenir la certification « Employeur garantissant un salaire décent » et de verser un salaire décent à l'ensemble du personnel.

INTERACTIONS :

En 2023, nous avons rencontré l'entreprise dans le cadre d'une démarche collaborative portant sur la fixation des salaires, la productivité et l'engagement des employés. Nous avons alors fait part de nos préoccupations concernant les bas salaires et le temps de travail. A la suite de cette réunion, nos inquiétudes persistaient. Nous avons donc écrit

à l'entreprise pour lui poser des questions complémentaires et formuler des recommandations sur la communication d'informations aux employés.

En 2024, nous avons rencontré les équipes relations investisseurs et droits de l'homme au sein du groupe de travail afin de partager les enseignements tirés de nos échanges avec d'autres détaillants concernant les opportunités offertes par un salaire décent.

En 2025, nous avons rencontré le secrétaire général pour lui expliquer notre soutien à la résolution relative à la publication d'informations sur le salaire décent. Nous avons également comparé la situation de l'entreprise à celle de ses concurrents sur ce sujet et encouragé des améliorations, ce dont il a pris note. Ensuite, nous avons formulé des observations similaires à l'intention du président du comité des rémunérations, à la suite de sa demande d'avis sur la nouvelle politique de rémunération des dirigeants.

ACTIVITÉS DE VOTE LIÉES AUX OBJECTIFS :

- ◆ En 2023, nous avons voté contre le rapport sur la rémunération de l'entreprise en raison de nos préoccupations concernant le montant excessif des rémunérations des dirigeants.
- ◆ En 2024, nous avons voté contre la nomination d'un administrateur en raison de nos préoccupations persistantes quant à la gestion par l'entreprise des risques liés à la main-d'œuvre.
- ◆ En 2025, nous avons soutenu une résolution des actionnaires relative au salaire minimum vital. Nous avons également voté contre le rapport sur la rémunération de l'entreprise en raison de nos préoccupations concernant le montant excessif des rémunérations des dirigeants et le niveau d'augmentation de leurs salaires.

RÉSULTATS :

L'entreprise a fourni certaines informations concernant la fidélisation du personnel, ce que nous avons apprécié ; cependant, nous restons préoccupés par le très faible temps de travail des employés et le taux de rotation élevé du personnel.

Parallèlement, la politique gouvernementale en matière de bas salaires a évolué et l'entreprise a dû commencer à modifier certaines pratiques salariales que nous jugions non viables. La résolution ayant reçu un large soutien des actionnaires (près d'un tiers l'ayant approuvée), l'entreprise s'est engagée à améliorer la transparence de ses effectifs et étudie des solutions pour garantir un salaire décent.

L'entreprise demeure une priorité pour nous et nous continuerons de suivre et d'encourager ses progrès.

3. Changement climatique, talent et opportunités

Société multinationale du secteur des matériaux.

CONTEXTE :

L'entreprise est un leader mondial des matériaux de construction et s'est engagée à atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050. Ses activités sont fortement émettrices de carbone, contribuant de manière significative aux émissions de notre portefeuille. Compte tenu du rôle crucial du secteur de la construction dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, les progrès de l'entreprise en matière de réduction des émissions auront un impact important sur la transition énergétique globale du secteur.

OBJECTIFS PRINCIPAUX DE L'ENGAGEMENT :

Réaliser une réduction significative des émissions de GES grâce à l'objectif approuvé par l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Poursuivre le déploiement de la stratégie de l'entreprise en matière de biodiversité, en soutien à son objectif Science Based Targets for Nature (SBTN).

INTERACTIONS :

En 2024, nous avons entamé un dialogue avec les équipes relations investisseurs et ESG. Nous avons salué les objectifs de neutralité carbone de l'entreprise, les progrès réalisés dans la construction et la démolition des installations de recyclage des déchets, ainsi que ses investissements dans le ciment bas carbone.

En 2025, nous avons poursuivi nos échanges sur la stratégie climatique de l'entreprise en amont de l'assemblée générale annuelle. L'entreprise a présenté son plan d'investissement conforme à la taxonomie de l'UE et un nouvel engagement d'investissement dans les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC). Nous avons exprimé nos inquiétudes quant aux risques liés au recours aux CUSC pour atteindre les objectifs à long terme et suggéré une meilleure transparence sur ces risques. L'entreprise a souligné son alignement sur l'Accord de Paris en matière de lobbying direct et indirect, ce qui a été reconnu par des plateformes externes telles que Lobbymap. Par ailleurs, nous avons également abordé le rapport sur la rémunération de l'entreprise après avoir voté contre celui-ci lors de l'assemblée générale annuelle de 2024.

ACTIVITÉS DE VOTE LIÉES AUX OBJECTIFS :

En 2024, nous avons soutenu la résolution de l'entreprise sur le climat, mais nous n'avons pas approuvé son rapport sur la rémunération ni celle de son comité exécutif.

En 2025, nous avons soutenu la proposition de l'entreprise sur le climat. Nous avons également approuvé le rapport sur la rémunération, car nous n'avons relevé aucune inquiétude quant au montant des rémunérations.

RÉSULTATS :

L'entreprise a démontré des progrès constants en dépassant plusieurs objectifs de développement durable à court terme et en renforçant son évaluation des risques physiques. Elle a étendu ses engagements d'investissement conformes à la taxonomie de l'UE et a amélioré la transparence de ses activités de lobbying. Prochainement, nous suivrons l'évolution de ses projets de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS) et encouragerons une plus grande implication des parties prenantes dans le cadre des restructurations et transactions importantes de l'entreprise.

6. Analyse et suivi des valeurs « High Risk » et/ou en violation des principes UNGC

Sur les valeurs qui sont les plus risquées de l'univers (zone rouge qui est constituée des 5% des valeurs les plus mal notées en termes ESG), et/ou d'une non-conformité à au moins l'un des principes du pacte mondial des Nations unies (UNGC) et que nous détenons dans les portefeuilles Quant Equity, nous procédons à une étude approfondie. Cette étude est réalisée par un groupe sectoriel (« Virtual Sector Team ») qui comprend des gérants de portefeuille et des spécialistes ESG et qui peut proposer le maintien ou la cession de ces valeurs en portefeuilles. Un comité par classe d'actif décide alors de l'action à mener par type de fonds classés par typologie ESG. De notre univers d'investissement global, en 2025, 191 entreprises, dont 22 en violation d'au moins un des principes UNGC, ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Aucune n'a conduit à la vente des titres des sociétés concernées, mais certaines ont donné lieu à des restrictions d'investissement (par exemple par type de fonds). Elles restent sous « surveillance » et seront revues régulièrement.

7. Gestion des situations de conflit d'intérêts

HSBC Asset management (France) a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts qui prévoit l'identification, la gestion et la déclaration des situations de conflits d'intérêts potentiels ou avérés.

La séparation stricte des activités de gestion d'actifs d'HSBC Asset Management (France) avec les autres activités du Groupe permet de prévenir l'émergence d'une situation dans laquelle la société de gestion bénéficierait d'informations dont la divulgation et/ou l'utilisation serait génératrice de conflits d'intérêts.

En 2025, HSBC Asset Management (France) n'a pas été en situation de conflit d'intérêts ni avec les principes de sa politique de vote ni lors de ses engagements en tant qu'actionnaire.

Information importante

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Management. L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France)

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en avril 2026

AMFR_2026_INSTIT_RC_0182. Expires: 30/04/2027

